



# Forfait CISST

Un forfait CISST souscrit jusqu'au 31 décembre 2026 et résiliable annuellement, au plus tard le 30 septembre pour une date d'effet de la résiliation au 1er janvier de l'année suivante.

## Coût annuel en fonction du nombre d'agents

• Entre 1 et 19 agents	1 656,00 €
• Entre 20 et 49 agents	2 484,00 €
• Entre 50 et 149 agents	3 519,00 €
• Plus de 150 agents	5 175,00 €

## Socle de prestations de la convention "Forfait CISST"



Elle couvre les modalités de mise à disposition d'un agent Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) au profit de la collectivité.

## POUR SOUSCRIRE

1

Connexion à  
"Mon espace  
collectivité"  
via AGIRHE

2

Menu  
"Mes conventions  
CDG"

3

Sélectionner  
"Conventions  
d'interventions  
facturées  
forfaitairement"

4

Dans le cadre  
"Forfait CISST",  
télécharger la  
convention à signer